



Demande de communication de données

Conformément à l'art. 36, al. 3, let. a de la loi fédérale sur la protection des données ([LPD; RS 235.1](#)) en corrélation avec l'art. 11, al. 3 et l'art. 9, let. a à d et g de la loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport ([LSIS; RS 415.1](#)), l'OFSPO peut, sur demande, communiquer des données à des tiers pour autant que ces derniers assument des tâches répondant aux buts de la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique ([LESp; RS 415.0](#)).

Auteur-e de la demande

Nom _____ Prénom _____ N° personnel J+S _____

Organisation _____

Adresse _____ NPA/Lieu _____

Fonction _____ Téléphone _____

Courriel _____ Date _____

Utilisation prévue des données

Veuillez décrire à quelles fins les données doivent être utilisées et indiquer les raisons, de manière exhaustive, pour lesquelles les données demandées sont nécessaires.

Données souhaitées

Veuillez indiquer ici en détail de quelles données vous avez besoin pour atteindre l'objectif que vous avez mentionné (p. ex. nom, prénom, lieu de domicile, année comptable, adresse courriel, etc.).

Filtrer les données par

Veuillez préciser ici en détail les spécifications qui peuvent être appliquées lors du filtrage des données. Les critères possibles pourraient être les suivants : disciplines sportives, organisation/institution, canton, fonction, statut de reconnaissance, langue, groupe d'utilisateurs, année/période, etc.



Conditions

- Les données ne peuvent être utilisées que pour l'objectif indiqué. L'utilisation à des fins commerciales est interdite.
- Les données ne peuvent être ni transmises à d'autres tiers ni faire l'objet d'une publication.
- Les données doivent être traitées conformément à la LPD et protégées efficacement, par des mesures techniques et organisationnelles, de toute consultation non autorisée. Elles doivent être sauvegardées sur un serveur en Suisse ou dans un pays pouvant assurer un niveau de protection des données équivalent.
- Les données ne peuvent être traitées que par les personnes les ayant demandées pour atteindre l'objectif qu'elles ont indiqué.
- Si les données sont demandées par des personnes privées, seules les personnes susmentionnées sont en droit de traiter les données en question. En cas de changement de personnel, un accord écrit de l'OFSPPO est nécessaire.
- En cas d'utilisation des données dans le cadre de l'envoi d'un courriel à plusieurs destinataires, il convient de cacher l'identité des destinataires en entrant ces derniers dans le champ «copie carbone invisible» (Cci).
- Les données doivent être effacées irrévocablement dès qu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités du traitement.

Formulaire à envoyer à: OFSPPO, Service clients J+S, info-js@baspo.admin.ch
Compter 20 jours ouvrables pour le traitement de la demande.